

Projet de modèle de Rapport national à la COP13

Action requise :

Le Comité permanent est invité à examiner et approuver le modèle de Rapport national pour la COP13 pour finalisation et communication aux Parties contractantes, dès que possible, après la 52^e Réunion du Comité permanent.

Introduction

1. Le Secrétariat a préparé le modèle de Rapport national (MRN) pour la COP13 ci-joint, pour examen par le Comité permanent.
2. Comme discuté lors de la 51^e Réunion du Comité permanent, le nouveau MRN pour la COP13 a été structuré conformément aux Buts et Objectifs du nouveau Plan stratégique Ramsar 2016-2024, adopté à la COP12 dans la Résolution XII.2.
3. Le Secrétariat s'est efforcé de maintenir la structure globale et le contenu du modèle de Rapport national approuvé pour la 12^e Session de la Conférence des Parties (COP12), avec les zones réservées au rapport correspondant aux Buts et Objectifs du nouveau Plan stratégique et des stratégies et domaines de résultats clés (DRC) du Plan stratégique Ramsar 2009-2015. La cohérence avec les précédents modèles de Rapport national est particulièrement importante pour la continuité et pour permettre la réalisation d'analyses de séries temporelles et de rapports sur les progrès d'application de la Convention.
4. Le Secrétariat a sollicité l'avis du GEST et d'autres groupes pertinents d'experts des indicateurs, d'AME, d'organisations et de processus à propos des ajustements à apporter ou des besoins additionnels concernant les indicateurs.
5. Dans la section 3, plusieurs nouveaux indicateurs ont été ajoutés, selon les besoins, pour les nouveaux Buts et Objectifs du Plan stratégique. Dans l'Objectif 8 (question 8.5), l'information sur les inventaires des zones humides et l'étendue des zones humides intéresse l'indicateur de l'Objectif 6.6 des Objectifs de développement durable (ODD). D'autres indicateurs, issus de consultations avec le GEST, devront être préparés pour la prochaine période triennale.
6. En préparant la proposition de MRN pour la COP13, le Secrétariat a examiné les réponses données par les Parties contractantes aux questions générales et spécifiques, dans le modèle pour la COP12, afin de déterminer si certaines questions étaient redondantes ou s'il y avait des questions pour lesquelles les Parties avaient eu de la difficulté à répondre, puis il a intégré des commentaires sur ces questions.
7. Conformément à la Résolution XII.2, qui invite les Parties contractantes « à établir et soumettre au Secrétariat, d'ici à décembre 2016 ou avant, et en fonction de leurs priorités, capacités et ressources nationales, leurs propres objectifs nationaux et régionaux, quantifiables et assortis de délais précis, en s'inspirant des objectifs établis dans le Plan stratégique », toutes les Parties

sont encouragées à envisager d'utiliser le MRN en tant qu'outil de planification nationale exhaustif pour définir les domaines de plus haute priorité et les objectifs et actions pertinents au niveau national pour chacun d'entre eux.

8. Dans le MRN, la planification des objectifs nationaux propose, pour chacun d'entre eux, la possibilité d'indiquer la *priorité nationale* pour ce domaine d'activité ainsi que les *ressources disponibles, ou qui pourrait être mises à disposition durant la période triennale*, pour l'application. En outre, des champs spécifiques sont prévus pour que l'on puisse indiquer les *objectifs nationaux* applicables d'ici à 2018 et les *activités nationales prévues* pour atteindre ces objectifs.
9. Le Plan stratégique Ramsar 2016-2024 met en évidence les synergies entre les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité de la CDB et les Objectifs de Ramsar, de sorte que le MRN donne la possibilité aux Parties contractantes d'indiquer, s'il y a lieu, comment les mesures prises pour appliquer la Convention de Ramsar contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi, conformément au paragraphe 51 de la Résolution XII.3.
10. Comme pour les précédentes périodes triennales, le Secrétariat suggère de finaliser et publier le modèle dès que possible après la 52^e Réunion du Comité permanent. Ainsi, les Parties auront le MRN à disposition le plus tôt possible dans la période triennale et pourront l'utiliser comme guide pour l'application continue de la Convention et préparer les objectifs nationaux à soumettre au Secrétariat avant décembre 2016, au plus tard, selon la Résolution XII.2. Le délai de soumission de rapports complets reste fixé à neuf mois avant la COP, c'est-à-dire que pour les Rapports nationaux à la COP13, le délai serait fixé à septembre 2017. Ce calendrier sera mis à jour dès que les dates de la COP13 seront connues.
11. Le Secrétariat a exploré l'élaboration d'un système en ligne de transmission des Rapports nationaux des Parties contractantes à la COP13 et présentera une mise à jour sur les progrès à la 52^e Réunion du Comité permanent, en tenant compte du maintien de l'option de modèle « hors ligne » et d'un financement volontaire additionnel. Le Comité permanent pourrait examiner s'il serait approprié d'élaborer le système en ligne pour les Rapports nationaux des Parties contractantes à la COP13.
12. Le Comité permanent est invité à examiner et à fournir des commentaires sur le projet de modèle de Rapport national pour la COP13 afin qu'il puisse être finalisé et communiqué aux Parties dans les trois langues officielles de la Convention.



**RAPPORT NATIONAL SUR L'APPLICATION DE LA CONVENTION DE
RAMSAR SUR LES ZONES HUMIDES**

**Rapport national à soumettre à la 13^e Session de la
Conférence des Parties contractantes,
Dubai, Émirats arabes unis, 2018**

L'objectif de ce formulaire Microsoft Word est d'aider les Parties contractantes à rassembler des données pour le Rapport national. Toutefois, les données rassemblées avec ce formulaire doivent être transférées au système de transmission des Rapports nationaux en ligne à l'adresse [lien](#) avant xxx 2017 pour soumission officielle du Rapport national.

Modèle de Rapport national (MRN) pour la COP13 de Ramsar

Introduction et généralités

1. Le Comité permanent a approuvé (Décision SC52-xx) le présent modèle de Rapport national (MRN) pour la COP13 qui devra être rempli par les Parties contractantes à la Convention de Ramsar, dans le cadre de leur obligation de faire rapport à la 13^e Session de la Conférence des Parties contractantes à la Convention (Émirats arabes unis, 2018).
2. Le Secrétariat a décidé de publier le modèle de Rapport national en 2016 pour faciliter la planification et les préparatifs des Parties contractantes en vue de remplir le rapport. Les objectifs nationaux devront être soumis en décembre 2016 au plus tard et les Rapports nationaux en **septembre 2017** (ce calendrier sera mis à jour dès que les dates de la COP13 seront connues).
3. Conformément aux débats du Comité permanent, le MRN pour la COP13 suit de près le modèle utilisé pour la COP12 pour maintenir la continuité dans les rapports et permettre l'analyse des progrès d'application en veillant à ce que les indicateurs (sous forme de questions) soient aussi compatibles que possible avec ceux des MRN précédents (et en particulier, celui de la COP12). Il est, en outre, structuré selon les buts et stratégies du Plan stratégique Ramsar 2016-2024 adopté à la COP12, dans la Résolution XII.2.
4. Le MRN pour la COP13 compte 79 indicateurs (questions). La section 3 vise, en outre, à faciliter la tâche de préparation des objectifs nationaux et actions de chaque Partie contractante, en vue de l'application de chaque objectif du Plan stratégique 2016-2024, selon la Résolution XII.2.
5. Comme les MRN précédents, le MRN pour la COP13 comporte une section (section 4) qui permet aux Parties contractantes de fournir des informations supplémentaires sur les indicateurs relatifs à chaque zone humide d'importance internationale (Site Ramsar) se trouvant sur leur territoire.
6. À noter que pour les besoins de ce Rapport national à la Convention de Ramsar, le terme « zone humide » recouvre la définition donnée dans le texte de la Convention, à savoir toutes les zones humides continentales (y compris les lacs et les rivières), toutes les zones humides côtières proches de rivages (y compris les marais sous influence de la marée, les mangroves et les récifs coralliens) et les zones humides artificielles (p. ex., les rizières et les retenues), même si la définition nationale de « zone humide » diffère de celle que les Parties contractantes à la Convention ont adoptée.

Les Rapports nationaux à la Conférence des Parties contractantes : but et utilité

7. Les Rapports nationaux rédigés par les Parties contractantes sont des documents officiels de la Convention et sont mis à la disposition du public sur le site web de la Convention.
8. Les Rapports nationaux ont huit buts principaux :
 - i) élaborer des objectifs nationaux conformes aux Objectifs du Plan stratégique de la Convention;

- ii) fournir des données et des informations décrivant comment et dans quelle mesure la Convention est appliquée;
 - iii) fournir des informations sur la contribution de l'application de la Convention de Ramsar à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, selon le paragraphe 51 de la Résolution XII.3;
 - iv) acquérir de l'expérience/tirer des leçons pour aider les Parties à préparer leur action future;
 - v) déterminer les questions émergentes et les difficultés d'application rencontrées par les Parties, qui pourraient nécessiter une plus grande attention de la Conférence des Parties;
 - vi) donner aux Parties le moyen de rendre compte de leurs obligations au titre de la Convention;
 - vii) donner à chaque Partie un outil lui permettant d'évaluer et de surveiller ses progrès dans l'application de la Convention, ainsi que de préparer ses priorités futures;
 - viii) donner l'occasion aux Parties de faire connaître leurs réalisations durant la période triennale.
9. Les données et l'information fournies par les Parties dans leurs Rapports nationaux ont un autre but important : plusieurs des indicateurs d'application, contenus dans les rapports nationaux, sont des sources d'information essentielles pour l'analyse et l'évaluation des « indicateurs écologiques d'efficacité dans l'application de la Convention, axés sur les résultats ».
10. Pour faciliter l'analyse et l'utilisation ultérieure des données et de l'information fournies par les Parties contractantes dans leurs Rapports nationaux, le Secrétariat Ramsar conserve dans une base de données toute l'information qu'il a reçue et vérifiée. Les rapports à la COP13 seront intégrés dans un système de Rapports nationaux en ligne.
11. Les Rapports nationaux de la Convention sont utiles à plus d'un titre, notamment :
- i) ils servent de base aux rapports que le Secrétariat présente aux Parties, à chaque session de la Conférence des Parties, sur l'application de la Convention aux niveaux mondial et régional et sur les progrès d'application de la Convention, sous forme de documents d'information tels que :
 - le Rapport du Secrétaire général sur l'application de la Convention au niveau mondial;
 - le Rapport du Secrétaire général, conformément à l'article 8.2 b, c et d concernant la Liste des zones humides d'importance internationale; et
 - les rapports fournissant une synthèse régionale de l'application de la Convention et de son Plan stratégique dans chaque région Ramsar;
 - ii) ils fournissent des informations sur des points d'application spécifiques en appui aux avis et aux décisions des Parties, lors de la COP.
 - iii) ils sont la source des évaluations temporelles des progrès accomplis concernant des aspects particuliers de l'application de la Convention incluses dans d'autres produits de la

Convention. On peut citer, par exemple, le résumé des progrès depuis la COP3 (Regina, 1997) en matière d'élaboration de Politiques nationales pour les zones humides qui figure dans le tableau 1 du Manuel Ramsar 2 pour l'utilisation rationnelle (4^e édition, 2010);

- iv) ils sont source d'informations permettant de faire rapport à la Convention sur la diversité biologique (CDB) sur l'application, au niveau national, du Plan de travail conjoint Ramsar/CDB et sur le rôle de chef de file de la Convention de Ramsar en matière d'application de la CDB aux zones humides. En particulier, le Secrétariat Ramsar et le GEST ont largement utilisé les indicateurs du MRN pour la COP10 en 2009 pour préparer des contributions à l'examen approfondi de la mise en œuvre du Programme de travail de la CDB sur la diversité biologique des écosystèmes d'eaux intérieures, qui a été examiné à la quatorzième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA) et à la COP 10 de la CDB en 2010 (voir UNEP/CBD/SBSTTA/14/3). C'est une utilisation semblable des indicateurs du MNR pour la COP12 que l'on prévoit pour le prochain examen approfondi du programme de travail de la CDB.

Structure du modèle de Rapport national pour la COP13

12. Le modèle de Rapport national (MRN) pour la COP12 comporte quatre sections :

La section 1 contient l'information institutionnelle sur l'Autorité administrative et les correspondants nationaux pour l'application de la Convention au niveau national.

La section 2 se présente sous forme de « texte libre » : dans cette section, les Parties peuvent résumer leurs progrès d'application au niveau national et proposer des recommandations pour l'avenir.

La section 3 vise à faciliter la tâche de préparation des objectifs et actions des Parties en vue de l'application de chacun des Objectifs du Plan stratégique 2016-2024.

Conformément à la Résolution XII.2, qui invite les Parties contractantes « à établir et soumettre au Secrétariat, d'ici à décembre 2016 ou avant, et en fonction de leurs priorités, capacités et ressources nationales, leurs propres objectifs nationaux et régionaux, quantifiables et assortis de délais précis, en s'inspirant des objectifs établis dans le Plan stratégique », toutes les Parties sont priées d'envisager d'utiliser cet outil de planification nationale exhaustif dès que possible pour définir les domaines de plus haute priorité et les objectifs et actions pertinents au niveau national pour chacun d'entre eux.

Dans le MRN, la planification des objectifs nationaux propose, pour chacun d'entre eux, la possibilité d'indiquer la *priorité nationale* pour ce domaine d'activité ainsi que les *ressources disponibles, ou qui pourrait être mises à disposition durant la période triennale*, pour l'application. En outre, des champs spécifiques sont prévus pour que l'on puisse indiquer les *objectifs nationaux* applicables d'ici à 2018 et les *activités nationales prévues* pour atteindre ces objectifs.

Le Plan stratégique Ramsar 2016-2024 met en évidence les synergies entre les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité de la CDB et les Objectifs de Ramsar, de sorte que le MRN donne la possibilité aux Parties contractantes d'indiquer, s'il y a lieu, comment les mesures prises pour

appliquer la Convention de Ramsar contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi, conformément au paragraphe 51 de la Résolution XII.3.

Cette section propose aussi 79 indicateurs (sous forme de questions) regroupés dans chaque But et Objectif du Plan stratégique 2016-2024 pour l'application de la Convention, avec une section facultative de « texte libre » sous chaque indicateur dans laquelle la Partie contractante peut, si elle le souhaite, ajouter d'autres informations sur l'application de cette activité au plan national.

La section 4 permet aux Parties contractantes qui le souhaitent de fournir des informations supplémentaires pour une ou toutes leurs zones humides d'importance internationale (Sites Ramsar).

Comment remplir et soumettre le modèle de Rapport national pour la COP13

Important – lire cette section avant de commencer à remplir le modèle de Rapport national

13. Toutes les sections du MRN pour la COP13 doivent être remplies dans l'une des langues officielles de la Convention (français, anglais, espagnol).
14. Le délai de soumission du MRN dûment rempli est fixé au mois de septembre **2017 (la date définitive sera mise à jour dès que les dates de la COP13 seront connues)**. Après cette date, il ne sera plus possible d'ajouter des informations contenues dans les Rapports nationaux dans l'analyse et le rapport à la COP13 sur l'application de la Convention.
15. Tous les champs à fond jaune clair doivent être remplis.

Les champs à fond vert clair sont des champs de « texte libre » où la Partie contractante peut, si elle le souhaite, apporter des informations supplémentaires. Bien qu'il soit facultatif d'inscrire des informations dans ces champs, les Parties contractantes sont invitées à le faire chaque fois que c'est possible et pertinent. En effet, cela nous aide à mieux comprendre les progrès et les activités des Parties et à préparer, pour la COP, les rapports les plus exacts sur l'application au niveau mondial et régional.

16. Pour chaque objectif, la section de planification des objectifs nationaux se présente comme suit (exemple de l'Objectif 8 sur l'inventaire) :

Planification des objectifs nationaux

Priorité :	<input type="text"/>	A= Élevée; B= Moyenne; C= Faible; D= Non pertinent; E= Pas de réponse
Ressources :	<input type="text"/>	A= Bonnes; B= Adéquates; C= Limitées; D= Très limitées; E= Pas de réponse
Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :	<input type="text"/>	<i>[Exemple de texte]</i> Avoir un inventaire complet de toutes les zones humides avant 2018
Activités prévues	<input type="text"/>	<i>[Exemple de texte]</i> Mettre à jour l'inventaire existant afin de couvrir

(Réponse sous forme de texte) :	l'ensemble du territoire national et intégrer l'information pertinente sur les zones humides, y compris l'information numérique, si possible
Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi	<i>[Exemple de texte]</i> Un inventaire exhaustif de toutes les zones humides

L'intervention ne doit se faire que dans les champs à fond jaune. En ce qui concerne **PRIORITÉ** et **RESSOURCES**, les réponses codées sont données dans la partie droite du tableau (toujours en *italique*). La réponse choisie doit être saisie dans le champ jaune, à gauche des options codées. **OBJECTIFS** et **ACTIVITÉS PRÉVUES** sont des champs de texte; dans ce cas, les Parties contractantes sont invitées à donner plus d'informations précises, dans les champs respectifs, sur leurs objectifs nationaux en vue de l'application de la Convention avant 2018 et les activités nationales prévues pour atteindre ces objectifs.

Veillez noter qu'UNE seule option codée – celle qui représente le mieux la situation de la Partie contractante – doit être choisie. Les blancs qui seront laissés seront codés comme « Pas de réponse » dans la base de données sur les Rapports nationaux à la COP13.

17. Pour aider les Parties à se reporter aux données pertinentes qu'elles ont fournies dans leur Rapport national à la COP12, pour chaque indicateur approprié, référence est faite à l'indicateur/aux indicateurs équivalent(s) dans le MRN pour la COP12, sous la forme suivante : {x.x.x}
18. Pour le suivi et chaque fois que nécessaire, une référence est aussi fournie au domaine de résultat clé pertinent (DRC) pour faire le lien avec l'application du Plan stratégique 2009-2015 par les Parties contractantes.
19. Seuls les Objectifs du Plan stratégique 2016-2024 que les Parties doivent appliquer sont inclus dans le modèle de Rapport; les Objectifs du Plan stratégique qui ne s'adressent pas directement aux Parties sont omis (p. ex., Objectifs 6 et 14).
20. Le modèle est créé en Microsoft Word pour le recueil des données. Vous pourrez saisir les réponses et l'information dans les champs jaunes ou verts.

Pour chaque indicateur (question) de la section 3, une légende des options de réponse est fournie. Ces réponses varient pour chaque indicateur, selon la question, mais sont généralement présentées sous forme de : 'A - Oui', 'B - Non', 'C – En partie', 'D - En progrès'. Cette forme permet les comparaisons statistiques entre les réponses. Veuillez indiquer la lettre qui convient (A, B, etc.) dans le champ jaune.

Pour chaque indicateur (question), vous ne pouvez choisir qu'une seule réponse. Si vous souhaitez fournir d'autres informations ou des précisions, faites-le dans les champs verts placés en dessous de l'indicateur pertinent. Veuillez être aussi bref que possible (**maximum 500 mots** pour chaque champ de « texte libre »).

Pour bien faire, le MRN devrait être rempli par le principal compilateur, en consultation avec ses collègues compétents et d'autres personnes du gouvernement et, au besoin, avec des ONG et autres acteurs qui pourraient avoir des connaissances plus approfondies de certains aspects de l'application globale de la Convention par la Partie en question. Le principal compilateur peut

enregistrer le document à n'importe quel moment et y revenir pour poursuivre ou pour modifier les réponses. Les compilateurs devraient se référer au Rapport national soumis à la COP12 pour veiller à la continuité et à la cohérence des informations fournies. Dans le système en ligne, il y aura aussi une option permettant des consultations avec d'autres personnes.

Après chaque session, **rappelez-vous d'enregistrer le document**. Une structure recommandée pour l'identité du document est : COP13NRF [Pays] [date], par exemple : COP13NRFSpain13July2017.doc

Lorsque le MRN est rempli, veuillez saisir les données dans le système en ligne de transmission des Rapports nationaux à ce lien : xxxx ou saisir directement les données avant xxx 2017.

Le MRN rempli **doit être accompagné d'une lettre pouvant être téléchargée dans le système en ligne, au nom du Chef de l'Autorité administrative, confirmant qu'il s'agit de la soumission officielle, par la Partie contractante, de son rapport national à la COP13.**

Si vous avez des questions ou des problèmes, veuillez contacter le Secrétariat Ramsar pour avis (courriel).

Rapport national à la COP13 de Ramsar

SECTION 1 : INFORMATION INSTITUTIONNELLE

Note importante : Le Secrétariat Ramsar considère que les réponses données ci-dessous constituent la liste définitive de vos correspondants. Ces réponses serviront à mettre à jour les données dont le Secrétariat dispose actuellement sur vos correspondants, à consulter à l'adresse : <http://www.ramsar.org/search-contact>

Nom de la Partie contractante :

Autorité administrative Ramsar désignée

Nom de l'Autorité administrative :

Chef de l'Autorité administrative - nom et titre :

Adresse postale :

Tél./Télec. :

Courriel :

Correspondant national désigné pour les affaires de la Convention

Nom et titre :

Adresse postale :

Tél./Télec. :

Courriel :

Correspondant national désigné pour les affaires du Groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST)

Nom et titre :

Nom de l'organisation :

Adresse postale :

Tél./Télec. :

Courriel :

Correspondant national gouvernemental désigné concernant le Programme de communication, éducation, sensibilisation et participation (CESP)

Nom et titre :

Nom de l'organisation :

Adresse postale :

Tél./Télec. :

Courriel :

Correspondant national non gouvernemental désigné concernant le Programme de communication, éducation, sensibilisation et participation (CESP)

Nom et titre :

Nom de l'organisation :

Adresse postale :

Tél./Télec. :

Courriel :

SECTION 2 : RÉSUMÉ GÉNÉRAL SUR LES PROGRÈS ET LES DIFFICULTÉS D'APPLICATION DE LA CONVENTION

Dans votre pays, au cours de la période triennale écoulée (c.-à-d. depuis le rapport à la COP12) :

A. Quels ont été les cinq plus grandes réussites en matière d'application de la Convention?

- 1)
- 2)
- 3)
- 4)
- 5)

B. Quelles ont été les cinq plus grandes difficultés d'application de la Convention?

- 1)
- 2)
- 3)
- 4)
- 5)

C. Quelles sont les cinq priorités futures pour l'application de la Convention?

- 1)
- 2)
- 3)
- 4)
- 5)

D. Avez-vous (AA) des recommandations à faire sur l'aide qu'apporte le Secrétariat Ramsar en matière d'application?

E. Avez-vous (AA) des recommandations à faire sur l'aide qu'apportent les Organisations internationales partenaires (OIP) de la Convention en matière d'application? (y compris les partenariats en cours et à développer)

F. Comment faire pour mieux lier l'application de la Convention de Ramsar au niveau national à celle d'autres accords multilatéraux sur l'environnement (AME), en particulier ceux du « groupe de la biodiversité » [Convention sur la diversité biologique (CDB), Convention sur les espèces migratrices (CMS), Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), Convention du patrimoine mondial, Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD) et Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)]?

G. Comment faire pour mieux lier l'application de la Convention de Ramsar à celle des politiques/stratégies relatives à l'eau et autres stratégies dans le pays (p.ex., développement durable, énergie, industries extractives, réduction de la pauvreté, assainissement, sécurité alimentaire, biodiversité)?

[Empty yellow box]

H. Avez-vous (AA) d'autres commentaires généraux à faire sur l'application de la Convention?

[Empty yellow box]

I. Veuillez faire la liste des organisations consultées ou ayant contribué aux informations fournies dans ce rapport.

[Empty yellow box]

SECTION 3 : PLANIFICATION DES OBJECTIFS NATIONAUX, INDICATEURS (QUESTIONS) ET AUTRE INFORMATION SUR L'APPLICATION

But 1 : S'attaquer aux moteurs de la perte et de la dégradation des zones humides

Objectif 1. Avantages des zones humides. Les avantages des zones humides figurent dans les politiques / stratégies et plans relatifs à des secteurs clés tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche aux niveaux national et local.

Planification des objectifs nationaux

Priorité :	A= Élevée; B= Moyenne; C= Faible; D= Non pertinent; E= Pas de réponse
Ressources :	A= Bonnes; B= Adéquates; C= Limitées; D= Très limitées; E= Pas de réponse
Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :	
Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :	
Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi	

1.1 Les problèmes/avantages des zones humides ont-ils été incorporés dans d'autres stratégies et processus de planification nationaux, y compris : {1.3.2} {1.3.3} DRC 1.3.i	A=Oui; B=Non; C=En partie; D=Prévu
a) Stratégies d'élimination de la pauvreté	
b) Plans de gestion des ressources en eau et d'économie d'eau	
c) Plans de gestion des ressources côtières et marines	
d) Programmes nationaux pour les forêts	
e) Politiques ou mesures nationales pour l'agriculture	
f) Stratégie et Plans d'action nationaux pour la biodiversité rédigés dans le cadre de la CDB	
g) Politiques nationales pour l'énergie et l'exploitation minière	
h) Politiques nationales pour le tourisme	
i) Politiques nationales pour le développement urbain, l'infrastructure et l'industrie	
j) Politiques nationales pour l'aquaculture et les pêches {1.3.3} DRC 1.3.i	

1.1 Information supplémentaire :

Objectif 2. Utilisation de l'eau. L'eau est utilisée dans le respect des besoins des écosystèmes de zones humides afin qu'ils puissent remplir leurs fonctions et fournir des services à l'échelle qui convient, notamment au niveau d'un bassin versant ou le long d'une zone côtière.

Planification des objectifs nationaux

Priorité :	A= Élevée; B= Moyenne; C= Faible; D= Non pertinent; E= Pas de réponse
Ressources :	A= Bonnes; B= Adéquates; C= Limitées; D= Très limitées; E= Pas de réponse
Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :	
Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :	
Résultats obtenus avant 2018	

RAPPORT À LA COP13

2.1 La quantité et la qualité de l'eau disponible pour, et requise par, les zones humides ont-elles été évaluées pour soutenir l'application des Lignes directrices pour l'attribution et la gestion de l'eau en vue du maintien des fonctions écologiques des zones humides (Résolution VIII.1, VIII.2) ? 1.24.	A=Oui; B=Non; C=En partie; D=Prévu
2.1 Information supplémentaire :	
2.2 Des évaluations des flux environnementaux ont-elles été réalisées du point de vue de l'atténuation des impacts sur les caractéristiques écologiques des zones humides? (Action r3.4.iv)	A=Oui; B=Non; C=En partie; D=Prévu
2.2 Information supplémentaire :	
2.3 Les Sites Ramsar ont-ils amélioré l'utilisation durable de l'eau dans le contexte des besoins des écosystèmes?	A=Oui; B=Non; C=En partie; D=Prévu
2.3 Information supplémentaire :	
2.4 Les Lignes directrices sur l'attribution et la gestion de l'eau pour le	

maintien des fonctions écologiques des zones humides (Résolutions VIII.1 et XII.12) ont-elles été utilisées/appliquées dans le processus décisionnel? (Action 3.4.6.)	A=Oui; B=Non; C=En partie; D=Prévu
2.4 Information supplémentaire :	

2.5 Des projets qui encouragent et démontrent les bonnes pratiques en matière d'attribution et de gestion de l'eau pour le maintien des fonctions écologiques des zones humides ont-ils été élaborés? (Action r3.4.ix.)	A=Oui; B=Non; C=En partie; D=Prévu
2.5 Information supplémentaire :	

Objectif 3. Secteurs public et privé. Les secteurs public et privé ont redoublé d'efforts pour appliquer des directives et bonnes pratiques d'utilisation rationnelle de l'eau et des zones humides. {1.10}

Planification des objectifs nationaux

Priorité :	A= Élevée; B= Moyenne; C= Faible; D= Non pertinent; E= Pas de réponse
Ressources :	A= Bonnes; B= Adéquates; C= Limitées; D= Très limitées; E= Pas de réponse
Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :	
Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :	
Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi	

RAPPORT À LA COP13

3.1 Le secteur privé est-il encouragé à appliquer les principes et orientations Ramsar sur l'utilisation rationnelle (Manuels Ramsar pour l'utilisation rationnelle des zones humides) dans ses activités et investissements concernant les zones humides? {1.10.1} DRC 1.10.i	A=Oui; B=Non; C=En partie; D=Prévu
3.1 Information supplémentaire :	
3.2 Le secteur privé a-t-il entrepris des activités ou des actions pour la conservation, l'utilisation rationnelle et la gestion {1.10.2} DRC	A=Oui; B=Non; D=Prévu

1.10.ii : a) des Sites Ramsar b) des zones humides en général	a) b)
3.2 Information supplémentaire :	

3.3 A-t-on appliqué des mesures d'incitation qui encouragent la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides? {1.11.1} DRC 1.11.i	A=Oui; B=Non; D=Prévu
3.3 Information supplémentaire :	

3.4 Des mesures ont-elles été prises pour éliminer les incitations perverses qui découragent la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides? {1.11.2} DRC 1.11.i	A=Oui; B=Non; D=Prévu; Z=Non applicable
3.4 Information supplémentaire :	

Objectif 4. Espèces exotiques envahissantes. Les espèces exotiques envahissantes et leurs voies d'introduction et de propagation sont identifiées et hiérarchisées, les espèces exotiques envahissantes prioritaires sont contrôlées et éradiquées et des mesures de gestion sont conçues et mises en œuvre pour empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces.

Planification des objectifs nationaux

Priorité :	A= Élevée; B= Moyenne; C= Faible; D= Non pertinent; E= Pas de réponse
Ressources :	A= Bonnes; B= Adéquates; C= Limitées; D= Très limitées; E= Pas de réponse
Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :	
Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :	
Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi	

RAPPORT À LA COP13

4.1 Le pays a-t-il un inventaire national complet des espèces exotiques	
---	--

envahissantes qui ont ou pourraient avoir des impacts sur les caractéristiques écologiques des zones humides? {1.9.1} DRC 1.9.i	A=Oui; B=Non; C=En partie; D=Prévu
4.1 Information supplémentaire :	
4.2 Des politiques ou lignes directrices nationales sur le contrôle et la gestion des espèces envahissantes ont-elles été établies ou révisées pour les zones humides? {1.9.2} DRC 1.9.iii	A=Oui; B=Non; C=En partie; D=Prévu
4.2 Information supplémentaire :	
4.3 Combien d'espèces envahissantes sont contrôlées par des mesures de gestion?	Xxx espèces
4.3 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer l'année d'évaluation et la source de l'information) :	
4.4 L'efficacité des programmes de contrôle des espèces exotiques envahissantes dans les zones humides a-t-elle été évaluée?	A=Oui; B=Non; C=En partie; D=Prévu
4.4 Information supplémentaire :	

But 2 : Conserver et gérer efficacement le réseau de Sites Ramsar

Objectif 5. Caractéristiques écologiques des Sites Ramsar. Les caractéristiques écologiques des Sites Ramsar sont maintenues ou restaurées par une planification efficace et une gestion intégrée. {2.1.}

Planification des objectifs nationaux	
Priorité :	A= Élevée; B= Moyenne; C= Faible; D= Non pertinent; E= Pas de réponse
Ressources :	A= Bonnes; B= Adéquates; C= Limitées; D= Très limitées; E= Pas de réponse
Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :	
Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :	
Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la	

RAPPORT À LA COP13

5.1 Une stratégie et des priorités nationales ont-elles été établies pour continuer d'inscrire des Sites Ramsar en utilisant le <i>Cadre stratégique pour orienter l'évolution de la Liste de Ramsar</i> ? {2.1.1} DRC 2.1.i	A=Oui; B=Non; C=En partie; D=Prévu
5.1 Information supplémentaire :	
5.2 Le Service d'information sur les Sites Ramsar et ses outils ont-ils été utilisés pour l'identification nationale d'autres Sites Ramsar à inscrire? {2.2.1} DRC 2.2.ii	A=Oui; B=Non; D=Prévu
5.2 Information supplémentaire :	
5.3 Combien de Sites Ramsar ont un plan de gestion? {2.4.1} DRC 2.4.i	Xxx sites
5.4 Pour combien de Sites Ramsar ayant un plan de gestion, ce plan est-il appliqué effectivement? {2.4.2} DRC 2.4.i	Xxx sites
5.5 Pour combien de Sites Ramsar un plan de gestion est-il en préparation? {2.4.3} DRC 2.4.i	Xxx sites
5.3 – 5.5 Information supplémentaire :	
5.6 Tous les plans de gestion des zones humides s'appuient-ils sur des travaux de recherche scientifique solides, portant notamment sur les menaces potentielles pour les zones humides? {1.6.2} DRC 1.6.ii	A=Oui; B=Non; C=En partie; D=Prévu
5.6 Information supplémentaire :	
5.7 Combien de Sites Ramsar ont un comité de gestion intersectoriel? {2.4.6} DRC 2.4.iv	Xxx sites
5.7 Information supplémentaire (S'il y a 1 site ou plus, veuillez donner le nom et la cote officielle du site ou des sites) :	

5.8 Pour combien de Sites Ramsar une description des caractéristiques écologiques a-t-elle été préparée (voir Résolution X.15)? {2.4.7} DRC 2.4.v	Xxx sites
5.8 Information supplémentaire (S'il y a 1 site ou plus, veuillez donner le nom et la cote officielle du site ou des sites) :	
5.9 Des évaluations de l'efficacité de la gestion des Sites Ramsar ont-elles été réalisées? {2.5.1} DRC 2.5.i	A=Oui; B=Non; C=Quelques sites
5.9 Information supplémentaire (Si 'Oui' ou 'Quelques sites', veuillez indiquer l'année d'évaluation, l'outil d'évaluation utilisé (p. ex., METT, Résolution XII.15) et la source de l'information) :	

Objectif 7. Sites à risque. Les menaces pesant sur les sites dont les caractéristiques écologiques risquent de changer sont traitées. {2.6.}.

Planification des objectifs nationaux	
Priorité :	A= Élevée; B= Moyenne; C= Faible; D= Non pertinent; E= Pas de réponse
Ressources :	A= Bonnes; B= Adéquates; C= Limitées; D= Très limitées; E= Pas de réponse
Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :	
Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :	
Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi	

RAPPORT À LA COP13	
7.1 Des mécanismes sont-ils en place pour que l’Autorité administrative soit informée de changements ou de changements possibles, négatifs, induits par l’homme, dans les caractéristiques écologiques de Sites Ramsar, conformément à l’article 3.2? {2.6.1} DRC 2.6.i	A=Oui; B=Non; C=Quelques sites; D=Prévu
7.1 Information supplémentaire (Si ‘Oui’ ou ‘Quelques sites’, veuillez résumer le mécanisme ou les mécanismes établi(s)) :	
7.2 Tous les cas de changement ou de changement probable, négatif, induit par l’homme, dans les caractéristiques écologiques des Sites Ramsar ont-ils été signalés au Secrétariat Ramsar conformément à l’article 3.2? {2.6.2} DRC 2.6.i	A=Oui; B=Non; C=Quelques cas; Z=Pas de changement négatif
7.2 Information supplémentaire (Si ‘Oui’ ou ‘Quelques cas’, veuillez indiquer pour quels Sites Ramsar l’Autorité administrative a fait des rapports au Secrétariat, au titre de l’article 3.2, et pour quels sites des rapports sur les changements ou changements probables n’ont pas encore été communiqués) :	
7.3 Le cas échéant, des mesures ont-elles été prises pour résoudre les problèmes pour lesquels des Sites Ramsar ont été inscrits au Registre de Montreux, y compris demande d’une Mission consultative Ramsar {2.6.3} DRC 2.6.ii	A=Oui; B=Non; Z=Non applicable
7.3 Information supplémentaire (Si ‘Oui’, veuillez indiquer les mesures prises) :	

But 3 : Utiliser toutes les zones humides de façon rationnelle

Objectif 8. Inventaires nationaux des zones humides. *Les inventaires nationaux des zones humides sont commencés, terminés ou mis à jour et diffusés et utilisés pour promouvoir la conservation et la gestion efficace de toutes les zones humides. {1.1.1} DRC 1.1.i*

Planification des objectifs nationaux	
Priorité :	A= Élevée; B= Moyenne; C= Faible; D= Non pertinent; E= Pas de réponse
Ressources :	A= Bonnes; B= Adéquates; C= Limitées; D= Très limitées; E= Pas de réponse
Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :	
Activités prévues	

(Réponse sous forme de texte) :	
Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi	

RAPPORT À LA COP13	
8.1 Votre pays a-t-il un inventaire national des zones humides complet? {1.1.1} DRC 1.1.i	A=Oui; B=Non; C=En progrès; D=Prévu
8.1 Information supplémentaire :	
8.2 Votre pays a-t-il mis à jour l'inventaire national des zones humides dans la dernière décennie?	A=Oui; B=Non; C=En progrès; D=Prévu
8.2 Information supplémentaire :	
8.3 Les données et informations de l'inventaire des zones humides sont-elles conservées et mises à la disposition de tous les acteurs? {1.1.2} DRC 1.1.ii	A=Oui; B=Non; C=En partie; D=Prévu
8.3 Information supplémentaire :	
8.4 Les conditions* des zones humides de votre pays ont-elles, généralement, changé depuis la dernière période triennale? {1.1.3} a) Sites Ramsar b) zones humides en général Veuillez commenter les sources d'information sur lesquelles s'appuie votre réponse dans le champ vert de texte libre ci-dessous. S'il y a une différence entre la situation des zones humides intérieures et côtières, veuillez décrire. Si possible, décrivez les principaux moteurs du (des) changement(s). * « Conditions » correspond aux caractéristiques écologiques définies par la Convention.	N=État détérioré; O=Pas de changement; P=État amélioré
a) b)	
8.4 Information supplémentaire sur a) et/ou b) :	
8.5 D'après l'inventaire national des zones humides, s'il en existe un, veuillez fournir un chiffre de référence en kilomètres carrés pour	xx km ²

l'étendue des zones humides (conformément à la définition Ramsar) pour l'année 2017.	A=Oui; B=Non; C=En partie; D=Prévu
8.5 Information supplémentaire: Si l'information est disponible, veuillez indiquer le pourcentage de changement dans l'étendue des zones humides depuis trois ans.	

Objectif 9. Utilisation rationnelle. L'utilisation rationnelle des zones humides est renforcée par la gestion intégrée des ressources à l'échelle qui convient, notamment celle d'un bassin versant ou le long d'une zone côtière. {1.3.}

Planification des objectifs nationaux	
Priorité :	A= Élevée; B= Moyenne; C= Faible; D= Non pertinent; E= Pas de réponse
Ressources :	A= Bonnes; B= Adéquates; C= Limitées; D= Très limitées; E= Pas de réponse
Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :	
Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :	
Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi	

RAPPORT À LA COP13	
9.1 Y a-t-il une politique nationale pour les zones humides (ou un instrument équivalent) en place? {1.3.1} DRC 1.3.i (Si 'Oui', veuillez donner le titre et la date de la politique dans le champ vert de texte libre)	A=Oui; B=Non; C=En préparation; D=Prévu
9.1 Information supplémentaire :	

9.2 Des amendements ont-ils été apportés à la législation existante pour refléter les engagements pris envers la Convention de Ramsar? {1.3.6}	A=Oui; B=Non; C=En progrès; D=Prévu
9.2 Information supplémentaire :	

9.3 Les systèmes de gouvernance et de gestion de l'eau de votre pays	
--	--

<p>traitent-ils les zones humides comme une infrastructure aquatique naturelle faisant partie intégrante de la gestion des ressources d'eau à l'échelle des bassins hydrographiques? {1.7.2} DRC 1.7.ii</p>	<p>A=Oui; B=Non; D=Prévu</p>
<p>9.3 Information supplémentaire :</p>	
<p>9.4 Une expertise en matière de communication, éducation, sensibilisation et participation (CESP) et des outils ont-ils été intégrés dans la planification et la gestion des bassins hydrographiques/versants (voir Résolution X.19)? {1.7.3}</p>	<p>A=Oui; B=Non; D=Prévu</p>
<p>9.4 Information supplémentaire :</p>	
<p>9.5 Votre pays a-t-il établi des politiques ou lignes directrices pour renforcer le rôle des zones humides en matière d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements? {1.7.5} DRC 1.7.iii</p>	<p>A=Oui; B=Non; C=En partie; D=Prévu</p>
<p>9.5 Information supplémentaire :</p>	
<p>9.6 Votre pays a-t-il formulé des plans ou projets appuyant et renforçant le rôle des zones humides en matière de soutien et d'entretien des systèmes agricoles viables? {1.7.6} DRC 1.7.v</p>	<p>A=Oui; B=Non; C=En partie; D=Prévu</p>
<p>9.6 Information supplémentaire :</p>	
<p>9.7 Des travaux de recherche à l'appui des plans et politiques pour les zones humides ont-ils été entrepris dans votre pays concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) les interactions agriculture-zones humides b) les changements climatiques c) l'évaluation des services écosystémiques <p>{1.6.1} DRC 1.6.i</p>	<p>A=Oui; B=Non; D=Prévu</p> <p>a) b) c)</p>
<p>9.7 Information supplémentaire :</p>	
<p>9.8 Votre pays a-t-il présenté une candidature au Label Ville des Zones Humides accréditée par la Convention de Ramsar, Résolution XII.10?</p>	<p>A=Oui; B=Non; C=En partie; D=Prévu</p>
<p>9.8 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer combien de candidatures ont été proposées) :</p>	

Objectif 10. Connaissances traditionnelles. Les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales qui présentent un intérêt pour l'utilisation rationnelle des zones humides et leur utilisation coutumière durable des ressources des zones humides, sont documentées, respectées, soumises aux dispositions de la législation nationale et aux obligations internationales en vigueur, et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention, avec la participation pleine et effective des peuples autochtones et des communautés locales, à tous les niveaux pertinents.

Planification des objectifs nationaux

Priorité :	A= Élevée; B= Moyenne; C= Faible; D= Non pertinent; E= Pas de réponse
Ressources :	A= Bonnes; B= Adéquates; C= Limitées; D= Très limitées; E= Pas de réponse
Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :	
Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :	
Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi	

RAPPORT À LA COP13

10.1 Des principes directeurs pour tenir compte des valeurs culturelles des zones humides, y compris des connaissances traditionnelles, pour la gestion efficace des sites (Résolution VIII.19) ont-ils été utilisés ou appliqués? (Action 6.1.2/ 6.1.6)	A=Oui; B=Non; C=En préparation; D=Prévu
10.1 Information supplémentaire :	
10.2 Des études de cas, la participation à des projets ou des expériences réussies concernant les aspects culturels des zones humides ont-elles été compilées? Résolution VIII.19 et Résolution IX.21? (Action 6.1.6)	A=Oui; B=Non; C=En préparation; D=Prévu
10.2 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer les études de cas ou projets décrivant l'information et l'expérience relatives à la culture et aux zones humides) :	
10.3 Les lignes directrices pour l'établissement et le renforcement de la participation des communautés locales et des peuples autochtones à la gestion des zones humides ont-elles été utilisées ou appliquées (Résolution VII. 8)? (Action 6.1.5)	A=Oui; B=Non; C=En préparation; D=Prévu

10.3 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer l'utilisation ou l'application de lignes directrices) :

10.4 Les connaissances et pratiques de gestion traditionnelles concernant l'utilisation rationnelle des zones humides ont-elles été documentées et leur application encouragée? (Action 6.1.2)

A=Oui; B=Non;
C=En préparation;
D=Prévu

10.4 Information supplémentaire :

Objectif 11. Fonctions des zones humides. Les fonctions, services et avantages des zones humides sont largement démontrés, documentés et diffusés. {1.4.}

Planification des objectifs nationaux

Priorité : A= Élevée; B= Moyenne; C= Faible; D= Non pertinent; E= Pas de réponse

Ressources : A= Bonnes; B= Adéquates; C= Limitées; D= Très limitées; E= Pas de réponse

Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :

Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :

Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi

RAPPORT À LA COP13

11.1 Une évaluation des avantages/services écosystémiques fournis par les Sites Ramsar et autres zones humides a-t-elle été faite? {1.4.1} DRC 1.4.ii

A=Oui; B=Non;
C=En préparation;
D=Prévu

11.1 Information supplémentaire (Si 'Oui' ou 'En partie', veuillez indiquer combien de Sites Ramsar et leurs noms) :

11.2 Des programmes ou projets pour les zones humides contribuant

aux objectifs d'allègement de la pauvreté ou aux plans de sécurité alimentaire et de l'eau ont-ils été appliqués? {1.4.2} DRC 1.4.i	A=Oui; B=Non; C=En partie; D=Prévu
---	------------------------------------

11.2 Information supplémentaire :

11.3 Les valeurs socioéconomiques ou culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans les plans de gestion de Sites Ramsar et autres zones humides? {1.4.4} DRC 1.4.iii	A=Oui; B=Non; C=En partie; D=Prévu
---	------------------------------------

11.3 Information supplémentaire (Si 'Oui' ou 'En partie', veuillez indiquer, si le chiffre est connu, combien de Sites Ramsar et leurs noms) :

Objectif 12. Restauration. Les zones humides dégradées sont en cours de restauration, la priorité étant donnée aux zones humides importantes pour la conservation de la biodiversité, la prévention des risques de catastrophes, les moyens d'existence et/ou l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements. {1.8.}

Planification des objectifs nationaux

Priorité :	A= Élevée; B= Moyenne; C= Faible; D= Non pertinent; E= Pas de réponse
-------------------	---

Ressources :	A= Bonnes; B= Adéquates; C= Limitées; D= Très limitées; E= Pas de réponse
---------------------	---

Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :

Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :

Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi

RAPPORT À LA COP13

12.1 Avez-vous identifié des sites prioritaires pour la restauration des zones humides? {1.8.1} DRC 1.8.i	A=Oui; B=Non; D=Prévu
---	-----------------------

12.1 Information supplémentaire :

12.2 Des programmes, plans ou projets de restauration/remise en état

des zones humides ont-ils été effectivement appliqués? {1.8.2} DRC 1.8.i	A=Oui; B=Non; D=Prévu
12.2 Information supplémentaire (Si 'Oui' ou 'En partie', veuillez indiquer, si le chiffre est disponible, l'étendue des zones humides restaurées) :	

Objectif 13. Amélioration de la durabilité. Les pratiques de secteurs clés, tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche, touchant aux zones humides, sont plus durables et contribuent à la conservation de la biodiversité et aux moyens d'existence des êtres humains.

Planification des objectifs nationaux	
Priorité :	A= Élevée; B= Moyenne; C= Faible; D= Non pertinent; E= Pas de réponse
Ressources :	A= Bonnes; B= Adéquates; C= Limitées; D= Très limitées; E= Pas de réponse
Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :	
Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :	
Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi	

RAPPORT À LA COP13	
13.1 Des mesures ont-elles été prises pour renforcer la durabilité de secteurs clés tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche lorsqu'ils touchent les zones humides?	A=Oui; B=Non; D=Prévu
13.1. Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer les mesures prises) :	

13.2 Des pratiques d'évaluation du rendement stratégique ont-elles été appliquées dans la révision de politiques, programmes et plans qui pourraient avoir des impacts sur les zones humides? {1.3.4} DRC 1.3.ii	A=Oui; B=Non; C=En partie; D=Prévu
13.2 Information supplémentaire :	

13.3 Des évaluations d'impact sur l'environnement ont-elles été faites pour tous les projets de développement (tels que de nouveaux bâtiments, de nouvelles routes, l'industrie extractive) de secteurs clés tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche qui pourraient toucher les zones humides? {1.3.5} DRC 1.3.iii	A=Oui; B=Non; C=Dans certains cas
13.3 Information supplémentaire :	

But 4 : Améliorer la mise en œuvre

Objectif 15. Initiatives régionales. Les initiatives régionales Ramsar, avec la participation et l'appui actifs des Parties de chaque région, sont renforcées et deviennent des outils efficaces, contribuant à l'application pleine et entière de la Convention. {3.2.}

Planification des objectifs nationaux	
Priorité :	A= Élevée; B= Moyenne; C= Faible; D= Non pertinent; E= Pas de réponse
Ressources :	A= Bonnes; B= Adéquates; C= Limitées; D= Très limitées; E= Pas de réponse
Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :	
Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :	
Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi	

RAPPORT À LA COP13	
15.1 Avez-vous (AA) participé à l'élaboration et à l'application d'une initiative régionale dans le cadre de la Convention? {3.2.1} DRC 3.2.i	A=Oui; B=Non; D=Prévu
15.1 Information supplémentaire (Si 'Oui' ou 'Prévu', veuillez indiquer l'initiative régionale (les initiatives régionales) et les pays qui collaborent à chaque initiative) :	
15.2 Votre pays a-t-il soutenu ou participé à l'élaboration d'autres	

centres régionaux de formation et de recherche sur les zones humides (c.-à-d. couvrant plus d'un pays)? {3.2.2}	A=Oui; B=Non; D=Prévu
15.2 Information supplémentaire [Si 'Oui', veuillez indiquer le(s) nom(s) du (des) centre(s)] :	

Objectif 16. Conservation et utilisation rationnelle des zones humides. La conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides sont connues de tous grâce à la communication, au renforcement des capacités, à l'éducation, la sensibilisation et la participation du public. {4.1}

Planification des objectifs nationaux	
Priorité :	A= Élevée; B= Moyenne; C= Faible; D= Non pertinent; E= Pas de réponse
Ressources :	A= Bonnes; B= Adéquates; C= Limitées; D= Très limitées; E= Pas de réponse
Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :	
Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :	
Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi	

RAPPORT À LA COP13	
16.1 Un (ou des) plan(s) d'action pour la CESP zones humides a-t-il (ont-ils) été établi(s)? {4.1.1} DRC 4.1.i	A=Oui; B=Non; C=En progrès; D=Prévu
a) au niveau national b) au niveau infranational c) au niveau du bassin versant d) au niveau local/du site (Même si aucun plan de CESP n'a été élaboré, si des objectifs de CESP plus vastes ont été établis, veuillez l'indiquer dans la section Information supplémentaire ci-dessous.)	a) b) c) d)
16.1 Information supplémentaire (Si vous avez répondu 'Oui' ou 'En progrès' à l'une ou à plusieurs des questions ci-dessus, pour chacune veuillez décrire le mécanisme, les personnes responsables, et identifier s'il y a eu participation de CN CESP) :	

<p>16.2 Combien de centres (centres d'accueil de visiteurs, centres d'interprétation, centres d'éducation) ont été établis? {4.1.2} DRC 4.1.ii</p> <p>a) dans les Sites Ramsar</p> <p>b) dans d'autres zones humides</p>	<p>a) xxx centres</p> <p>b) xxx centres</p>
<p>16.2 Information supplémentaire (Si des centres font partie de réseaux nationaux ou internationaux, veuillez décrire les réseaux) :</p>	
<p>16.3 La Partie contractante :</p> <p>a) encourage-t-elle la participation d'acteurs au processus décisionnel relatif à la planification et à la gestion des zones humides?</p> <p>b) fait-elle spécifiquement participer les acteurs locaux au choix de nouveaux Sites Ramsar et à la gestion de Sites Ramsar?</p> <p>{4.1.3} DRC 4.1.iii</p>	<p>A=Oui; B=Non; C=En partie; D=Prévu</p> <p>a)</p> <p>b)</p>
<p>16.3 Information supplémentaire (Si 'Oui' ou 'En partie', veuillez fournir des informations sur la participation des acteurs) :</p>	
<p>16.4 Avez-vous un Comité national intersectoriel Ramsar/pour les zones humides ou organe équivalent? {4.1.6} DRC 4.3.v</p>	<p>A=Oui; B=Non; D=Prévu</p>
<p>16.4 Information supplémentaire (Si 'Oui', indiquez a) la composition; b) le nombre de réunions depuis la COP12; et c) quelles sont les responsabilités du Comité) :</p>	
<p>16.5 Y a-t-il d'autres mécanismes de communication en place (à part un comité national) pour l'échange de lignes directrices sur l'application de Ramsar et d'autres informations entre l'Autorité administrative et :</p> <p>a) les administrateurs de Sites Ramsar</p> <p>b) d'autres correspondants nationaux d'AME</p> <p>c) d'autres ministères, départements et services</p> <p>{4.1.7} DRC 4.1.vi</p>	<p>A=Oui; B=Non; C=En partie; D=Prévu</p> <p>a)</p> <p>b)</p> <p>c)</p>
<p>16.5 Information supplémentaire (Si 'Oui' ou 'En partie', veuillez décrire quels mécanismes sont en place) :</p>	
<p>16.6 Des activités de la Journée mondiale des zones humides mettant en</p>	

valeur Ramsar (soit le 2 février, soit à un autre moment de l'année), soit gouvernementales, soit menées par des ONG, soit les deux, ont-elles eu lieu dans votre pays depuis la COP12? {4.1.8}	A=Oui; B=Non
16.6 Information supplémentaire :	

16.7 Des campagnes, programmes et projets (autres que pour la Journée mondiale des zones humides) ont-ils eu lieu depuis la COP12 pour sensibiliser à l'importance des zones humides pour l'homme et les espèces sauvages et aux avantages/services écosystémiques fournis par les zones humides? {4.1.9}	A=Oui; B=Non; D=Prévu
16.7 Information supplémentaire (Si ces activités ou d'autres activités de CESP ont été entreprises par d'autres organisations, veuillez l'indiquer) :	

Objectif 17. Ressources notamment financières. Des ressources financières et autres issues de toutes les sources sont mises à disposition en faveur d'une mise en œuvre effective du 4^e Plan stratégique Ramsar 2016-2024. {4.2.}

Planification des objectifs nationaux	
Priorité :	A= Élevée; B= Moyenne; C= Faible; D= Non pertinent; E= Pas de réponse
Ressources :	A= Bonnes; B= Adéquates; C= Limitées; D= Très limitées; E= Pas de réponse
Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :	
Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :	
Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi	

RAPPORT À LA COP13	
17.1	
a) Les contributions Ramsar ont-elles été payées intégralement pour 2015, 2016 et 2017? {4.2.1} DRC 4.2.i	A=Oui; B=Non; Z=Non applicable
b) Si 'Non' sous 17.1 a), veuillez préciser quel plan a été mis en place pour garantir un paiement à venir prompt :	

17.2 Un autre appui financier a-t-il été fourni dans le cadre de contributions volontaires aux activités de la Convention non financées par le budget administratif? {4.2.2} DRC 4.2.i	
	A=Oui; B=Non
17.2 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer le montant et pour quelles activités) :	

17.3 [Pour les Parties contractantes ayant un organisme d'aide au développement uniquement (« pays donateurs »)] : L'organisme a-t-il fourni un financement pour soutenir la gestion et la conservation des zones humides dans d'autres pays? {3.3.1} DRC 3.3.i	
	A=Oui; B=Non; Z=Non applicable
17.3 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer les pays soutenus depuis la COP12) :	

17.4 [Pour les Parties contractantes ayant un organisme d'aide au développement uniquement (« pays donateurs »)] : Des mesures de sauvegarde et évaluations environnementales ont-elles été inscrites dans l'élaboration de projets proposés par l'organisme? {3.3.2} DRC 3.3.ii	
	A=Oui; B=Non; Z=Non applicable
17.4 Information supplémentaire :	

17.5 [Pour les Parties contractantes ayant reçu une aide au développement seulement (« pays destinataires »)] : Un appui financier a-t-il été reçu d'organismes d'aide au développement spécifiquement pour la gestion et la conservation des zones humides dans le pays? {3.3.3}	
	A=Oui; B=Non; Z=Non applicable
17.5 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer de quels pays/organismes depuis la COP12) :	

17.6 Un appui financier a-t-il été fourni par votre pays pour l'application du Plan stratégique?	
	A=Oui; B=Non; Z=Non applicable
17.6 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer le montant et pour quelles activités) :	

Objectif 18. Coopération internationale. La coopération internationale est renforcée à tous les niveaux. {3.1}

Planification des objectifs nationaux	
Priorité :	A= Élevée; B= Moyenne; C= Faible; D= Non pertinent; E= Pas de réponse
Ressources :	A= Bonnes; B= Adéquates; C= Limitées; D= Très limitées; E= Pas de réponse
Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :	
Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :	
Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi	

RAPPORT À LA COP13	
18.1 Les correspondants nationaux d'autres AME sont-ils invités à participer au Comité national Ramsar/pour les zones humides? {3.1.2} DRC 3.1.i & 3.1.iv	A=Oui; B=Non; C=En partie; D=Prévu
18.1 Information supplémentaire :	
18.2 Des mécanismes sont-ils en place au niveau national pour la collaboration entre l'Autorité administrative Ramsar et les correspondants de l'ONU et d'autres organismes et institutions mondiaux et régionaux (p. ex., PNUE, PNUD, OMS, FAO, CEE-ONU, OIBT)? {3.1.3} DRC 3.1.iv	A=Oui; B=Non; C=En partie; D=Prévu
18.2 Information supplémentaire :	
18.3 Votre pays a-t-il reçu une aide d'un organisme ou de plusieurs organismes des Nations Unies et d'autres organismes et institutions mondiaux (p. ex., PNUE, PNUD, OMS, FAO, CEE-ONU, OIBT) ou des OIP de la Convention pour appliquer la Convention? {4.4.1} DRC 4.4.ii. Les OIP sont : BirdLife International, International Water Management Institute (IWMI), UICN (Union internationale pour la conservation de la nature), Wetlands International, WWF et Wildfowl & Wetland Trust (WWT).	A=Oui; B=Non; D=Prévu
18.3 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer l'organisme (les organismes) ou l'OIP/les OIP et le type d'assistance reçu) :	

18.4 Des réseaux, y compris des dispositions de jumelage, ont-ils été établis au plan national ou international pour le partage des connaissances et la formation pour les zones humides qui ont des caractéristiques en commun? {3.4.1}	A=Oui; B=Non; C=En partie; D=Prévu
18.4 Information supplémentaire (Si 'Oui' ou 'En partie', veuillez indiquer les réseaux et zones humides concernés) :	
18.5 Des informations sur les zones humides et/ou Sites Ramsar de votre pays et leur état ont-elles été rendues publiques (p. ex., dans des publications ou sur un site web)? {3.4.2} DRC 3.4.iv	A=Oui; B=Non; C=En partie; D=Prévu
18.5 Information supplémentaire :	
18.6 Des informations sur les zones humides et/ou Sites Ramsar de votre pays ont-elles été transmises au Secrétariat Ramsar pour diffusion? {3.4.3} DRC 3.4.ii	A=Oui; B=Non; C=En partie; D=Prévu
18.6 Information supplémentaire :	
18.7 Tous les systèmes de zones humides transfrontières ont-ils été identifiés? {3.5.1} DRC 3.5.i	A=Oui; B=Non; D=Prévu; Z=Non applicable
18.7 Information supplémentaire :	
18.8 Une gestion coopérative efficace est-elle en place pour des systèmes de zones humides partagés (par exemple, dans les bassins hydrographiques partagés et les zones côtières)? {3.5.2} DRC 3.5.ii	A=Oui; B=Non; C=En partie; D=Prévu
18.8 Information supplémentaire (Si 'Oui' ou 'En partie', veuillez indiquer pour quels systèmes de zones humides de telles mesures de gestion sont en place) :	
18.9 Votre pays participe-t-il à des réseaux ou initiatives régionaux pour les espèces migratrices dépendant des zones humides? {3.5.3} DRC 3.5.iii	A=Oui; B=Non; D=Prévu; Z=Non applicable
18.9 Information supplémentaire :	

Objectif 19. Renforcement des capacités. Le renforcement des capacités pour l'application de la Convention et du 4^e Plan stratégique Ramsar 2016-2024 est amélioré.

Planification des objectifs nationaux

Priorité :	A= Élevée; B= Moyenne; C= Faible; D= Non pertinent; E= Pas de réponse
Ressources :	A= Bonnes; B= Adéquates; C= Limitées; D= Très limitées; E= Pas de réponse
Objectifs nationaux (Réponse sous forme de texte) :	
Activités prévues (Réponse sous forme de texte) :	
Résultats obtenus avant 2018 et comment ils contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi	

RAPPORT À LA COP13

19.1 Une évaluation des besoins de formation aux niveaux national et local pour l'application de la Convention a-t-elle été réalisée? {4.1.4} DRC 4.1.iv & 4.1.viii	A=Oui; B=Non; C=En partie; D=Prévu
19.1 Information supplémentaire :	
19.2 Les questions de conservation et d'utilisation rationnelle des zones humides sont-elles intégrées dans les programmes d'éducation officiels?	A=Oui; B=Non; C=En partie; D=Prévu
19.2 Information supplémentaire (Si votre réponse est oui à ce qui précède, veuillez donner des informations sur les mécanismes et le matériel) :	
19.3 Combien de cours de formation des administrateurs de zones humides ont-ils été organisés depuis la COP12? {4.1.5} DRC 4.1.iv a) dans les Sites Ramsar b) dans d'autres zones humides	Nombre de cours : a) xxx b) xxx
19.3 Information supplémentaire (indiquez si les Manuels Ramsar pour l'utilisation rationnelle ont été utilisés pour la formation) :	

19.4 Avez-vous (AA) utilisé vos Rapports nationaux Ramsar précédents pour le suivi de l'application de la Convention? {4.3.1} DRC 4.3.ii

A=Oui; B=Non;
D=Prévu;
Z=Non applicable

19.4 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer comment les Rapports ont été utilisés pour le suivi) :

SECTION 4 : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR CHAQUE ZONE HUMIDE D'IMPORTANCE INTERNATIONALE

Comment remplir cette section

1. Les Parties contractantes sont tenues de remplir cette annexe (Section 4) au titre de leur rapport à la COP13.
2. Il est prévu que chaque Partie contractante peut, si elle le souhaite, fournir des renseignements supplémentaires spécifiques à un ou à tous ses Sites Ramsar, sachant que la situation et l'état de chaque site peut varier considérablement sur le territoire d'une Partie contractante.
3. Les indicateurs qui figurent dans cette section sont uniquement ceux qui, dans la Section 3 du modèle de Rapport national (MRN) pour la COP13, ont directement trait aux Sites Ramsar.
4. Dans certains cas, afin qu'ils aient un sens à l'échelle d'un Site Ramsar individuel, leur formulation et/ou celle des réponses possibles a été adaptée par rapport à celle de la Section 3 du MRN pour la COP13.
5. Dans les colonnes correspondantes, veuillez indiquer le/s nom/s et le numéro officiel (disponible sur le [Service d'Information des Sites Ramsar](#)) de chaque site, à raison d'un site par ligne.
6. Pour chaque indicateur (question), veuillez choisir une réponse de la légende.
7. La dernière colonne de cette annexe est un champ de « texte libre » où vous pouvez saisir toutes les informations supplémentaires que vous souhaitez concernant le Site Ramsar en question.

Nom de la Partie contractante :

Liste de questions (indicateurs) :

- 5.3 Le site a-t-il un plan de gestion (ou l'équivalent)?
- 5.4 Si vous avez répondu oui à 5.3, le plan de gestion est-il appliqué?
- 5.7 Un comité de gestion intersectoriel a-t-il été créé pour le site?
- 5.8a Une description des caractéristiques écologiques du Site Ramsar a-t-elle été préparée (voir Résolution X.15)?
- 5.8b La FDR du Site Ramsar a-t-elle été mise à jour conformément à la Résolution VI.13?
- 5.9 Une évaluation de l'efficacité de la gestion du Site Ramsar a-t-elle eu lieu? (Si 'Oui' ou 'Quelques sites', veuillez indiquer l'année d'évaluation, quel outil d'évaluation a été utilisé (p. ex., METT, Résolution XII.15), les résultats (notation) de l'évaluation et la source d'information dans le champ prévu pour les informations supplémentaires.
- 7.1 Des dispositions ont-elles été prises pour que l'Autorité administrative soit informée des changements négatifs ou changements négatifs possibles dans les caractéristiques écologiques du Site Ramsar, conformément à l'article 3.2?
- 7.2 Tous les changements négatifs ou changements négatifs possibles dans les caractéristiques écologiques du Site Ramsar ont-ils été communiqués au Secrétariat Ramsar, conformément à l'article 3.2?
- 8.4a Les conditions (caractéristiques écologiques) du Site Ramsar ont-elles changé depuis la dernière période triennale?
- 11.1 Une évaluation a-t-elle été faite des avantages/services écosystémiques fournis par le Site Ramsar?
- 11.3 Les valeurs socioéconomiques et culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar?
- 16.2a Un centre d'accueil des visiteurs/d'interprétation/d'éducation a-t-il été établi dans le Site Ramsar?
- 16.3a Encourage-t-on la participation des acteurs au processus décisionnel, en particulier la participation des acteurs locaux à la gestion du Site Ramsar?
- 16.5a A-t-on mis en place un mécanisme de communication pour favoriser l'échange d'informations entre l'Autorité administrative Ramsar et l'administrateur du Site Ramsar?

Numéro du Site Ramsar	Nom du Site Ramsar	5.3 ②	5.4 ④	5.7 ①	5.8a ③	5.8b ①	5.9 ①	7.1 ①	7.2 ⑤	8.4a ⑥	11.1 ③	11.3 ④	16.2a ①	16.3a ①	16.5a ①	Commentaires/informations supplémentaires sur le site
Ex :1603	Lake White	B - Non	B - Non	A - Oui	B - Non	A - Oui	A - Oui	A - Oui	B - Non	O – Pas de changement	A - Oui	B - Non	A - Oui	B - Non	D - Prévu	

- ① A=Oui; B=Non; D=Prévu
 ② A= Oui; B=Non; C=En préparation
 ③ A= Oui; B=Non; C=En partie; D=Prévu
 ④ A= Oui; B=Non; C=En partie; Z=Pas de plan de gestion
 ⑤ A= Oui; B=Non; Z=Pas de changement négatif
 ⑥ N=État détérioré; O=Pas de changement; P=État amélioré